

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1998

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 21 septembre 1998 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE (à compter de la question 44), M. NOT, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. REGNIER, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE (jusqu'à la question 50), M. FOUSSERET, M. JUSSIAUX (jusqu'à la question 50), Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. GIRARD, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE (jusqu'à la question 47/1), Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT (à compter de la question 14), Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET.

Absents : M. MILLE (jusqu'à la question 44), M. PINARD, M. BOICHON, M. BARETJE, M. JEANNEROT, M. LAGRANGE (à compter de la question 50), Mme TETU, M. JUSSIAUX ((à compter de la question 50), M. CHRISTELLE (à compter de la question 47/1), M. SANCHEZ, M. THIRODE, M. TABOURNOT (jusqu'à la question 14), M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. PINARD, M. BARTEJE, M. JEANNEROT, Mme TETU, M. CHRISTELLE (à compter de la question 47/1), M. SANCHEZ, M. THIRODE, M. TABOURNOT (jusqu'à la question 14).

Mandataires : M. LOYAT, M. FOUSSERET, M. FUSTER, M. VOUILLOT, M. HAGOPIAN (à compter de la question 47/1), M. EDOUARD, M. BONNET, M. DUVERGET (jusqu'à la question 14).

* * * * *

* * *

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Exercice 1998 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

2 - Foyer de la Cassotte - Désignation d'un représentant de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. Raymond JEANNIARD, Adjoint, pour siéger au Conseil d'Administration de cette association.

3 - Garanties d'emprunts

3.1 - à la SAIEMB - Travaux de grosses réparations sur les immeubles situés à Planoise, rue de Champagne, Place Jean Moulin, rue Dürer et Place de l'Europe - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 6 500 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 1998

Adopté à l'unanimité (M. l'Adjoint ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas participé au vote).

3.2 - à l'Office d'HLM de Besançon - Création de bureaux, Résidence Camille Claudel - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt projet urbain de 1 232 749 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification de la délibération du 6 avril 1998

Adopté à l'unanimité (M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office, n'a pas participé au vote).

3.3 - à la Société Anonyme d'HLM - Allongement de la durée de 34 prêts - Garantie de la Ville

Adopté à l'unanimité.

4 - Comptabilité - Exercice 1998 :

4.1 - Transferts de crédits

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a approuvé les transferts de crédits en recettes et en dépenses proposés.

4.2 - Ouvertures de crédits reprises au BS - Crédits complémentaires par affectation partielle de l'excédent du Compte Administratif 1997

Adopté à l'unanimité.

4.3 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

4.4 - Renégociation de divers contrats de prêts

Adopté à l'unanimité.

4.5 - Services bancaires - Lancement de la procédure de mise en concurrence

Adopté à l'unanimité.

4.6 - ZAC de Planoise - Locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'immeubles - Comptabilisation du non-remboursement partiel par la SAIEMB de la 6^{ème} fraction de l'avance en compte d'associé

Adopté à l'unanimité (M. l'Adjoint ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas participé au vote).

4.7 - Bilan 1997 du compte transport - Réaffectation de l'excédent

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de réaffecter la somme de 3 010 254 F à des dépenses d'investissement en faveur des transports urbains.

4.8 - Los Production - Location du Palais des Sports - Remise gracieuse de titre de recettes

A l'unanimité moins 12 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Los Production une remise gracieuse de dette d'un montant de 80 000 F, à titre de soutien de la Ville au concert de jazz organisé par cette association avec la participation de Sonny Rollins.

5 - Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Modification du budget primitif 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté cette modification.

**6 - Piscine-Patinoire La Fayette - Inauguration et campagne de communication -
Transfert de crédits**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a accepté un transfert de crédit de 100 000 F destiné à financer le plan de communication mis en place à l'occasion de l'inauguration de la piscine La Fayette et le cinquième anniversaire de la patinoire La Fayette.

7 - Manifestation de basket-ball «Casser n'est pas jouer» - Transfert de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté un transfert de crédit de 8 000 F destiné à financer une manifestation de basket-ball qui sera organisée pendant les vacances de Noël 1998.

8 - Vie Associative - Acquisition d'un photocopieur - Transfert de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté un transfert de crédit de 119 000 F destiné à financer l'achat d'un photocopieur pour la Maison de la Vie Associative.

**9 - Régies de recettes municipales - Possibilité d'encaissement en euros à compter
du 1^{er} janvier 1999**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser l'ensemble des régies de recettes municipales à encaisser en euros à compter du 1^{er} janvier 1999.

10 - Tarifs :

10.1 - Besançon Informations - Vente d'objets promotionnels - Fixation des tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit les tarifs de certains objets promotionnels mis en vente dans les locaux de Besançon Informations :

- porte-clé mini lampe	10 F
- porte-clé modèle crystal	10 F
- casquette enfant blanche	15 F
- casquette adulte verte type canadien	35 F
- sacoche noire rabat intérieur vert	40 F

10.2 - Piscine La Fayette - Tarification complémentaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 2 F la location des casiers de consigne des vestiaires à la piscine La Fayette.

11 - Taxe sur les spectacles - Exonération générale et totale pour les manifestations sportives - Année 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'exonération de la taxe sur les spectacles pour toutes les compétitions sportives qui se dérouleront sur le territoire de la commune en 1999.

12 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon - Rapport d'activité pour 1997

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport.

13 - Société d'Equipement du Département du Doubs - Rapport d'activité pour l'exercice 1997

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport.

14 - Citadelle - Homologation des tarifs pour 1999 - Reconduction des réductions tarifaires décidées par la Ville en 1998 et du versement d'une participation à la SEM de la Citadelle

A l'unanimité moins 6 abstentions (M. le Maire, Président de la SEM et M. ROIGNOT, Vice-Président, n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a décidé :

1) d'homologuer les tarifs de la Citadelle pour 1999 fixés comme suit :

. tarif individuel plein	40 F
. tarif enfant	20 F
. tarif réduit adulte	30 F
. tarif groupe adultes	30 F
. tarif groupe enfants	20 F
. abonnement adulte	100 F
. abonnement famille	250 F

2) d'approuver le règlement fixant la participation versée par la Ville de Besançon à la SEM pour l'exercice 1999 à titre de compensation des réductions tarifaires.

15 - Citadelle - Poursuite du programme d'investissement - Subvention d'investissement de la Ville à la SEM de la Citadelle

A l'unanimité moins 6 abstentions (M. le Maire, Président de la SEM et M. ROIGNOT, Vice-Président, n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal a décidé d'accorder à la SEM de la Citadelle une subvention d'investissement de 15 MF soit 10 MF pour le réaménagement du parc zoologique (2^{ème} et 3^{ème} tranches) et 5 MF pour divers investissements dont 1 MF pour la rénovation de l'insectarium.

16 - Museum de la Citadelle - Parc Zoologique - Poursuite de l'opération de rénovation - Lancement de l'opération d'amélioration de l'insectarium - Demande et encaissement de subventions

A l'unanimité moins 6 abstentions (M. le Maire, Président de la SEM et M. ROIGNOT, Vice-Président, n'ayant pas pris part au vote), l'Assemblée Communale a :

- approuvé le projet de rénovation du parc zoologique (2^{ème} et 3^{ème} tranches) et de l'insectarium de la Citadelle

- décidé de solliciter des subventions de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et du District du Grand Besançon pour ces opérations.

17 - Citadelle - Redevance versée par la SEM au titre de l'exercice 1997 - Affectation du produit

A l'unanimité moins 6 abstentions, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'emploi de la redevance versée par la SEM à la Ville, soit 334 467 F qui seront affectés, dans la limite de 330 000 F, à l'achat d'animaux, à la protection et à la restauration de collections, à la réalisation de supports pédagogiques et à la signalisation du site.

18 - Secteur Relations Internationales :

18.1 - Fête de la Ville de TVER - Participation d'artistes bisontins à l'animation de la ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la prise en charge, pour 9 546 F, de la dépense correspondant aux frais de transport des artistes bisontins à TVER.

18.2 - Coopération avec Bistrita (Roumanie) - Mission d'un fonctionnaire du Centre Communal d'Action Sociale à Bistrita - Remboursement des frais de déplacement avancés par le CCAS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le remboursement au Centre Communal d'Action Sociale des frais de transport de M. TARDY, Directeur du Centre des Handicapés au Travail, qui s'est rendu en mission à Bistrita (Roumanie) en mai 1998, soit 3 041 F.

18.3 - Coopération décentralisée - Premier forum de l'Alliance Mondiale des Villes contre la Pauvreté - Participation de la Ville de Besançon aux frais d'organisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de participer, à hauteur de 5 000 F, au Premier Forum de l'Alliance Mondiale des Villes contre la Pauvreté.

19 - Attribution de subventions :

19.1 - du secteur Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 3 000 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 29 élèves à Nüremberg (Allemagne)

- 1 300 F au Foyer socio-éducatif du Collège Notre-Dame pour l'accueil de 27 élèves de Fribourg (Allemagne)

- 806 F au Foyer socio-éducatif du Lycée Victor Hugo pour le déplacement de 16 élèves à Fribourg (Allemagne)

- 336 F à la Jeune Chambre Economique pour l'accueil de 4 personnes de Huddersfield (Grande-Bretagne).

19.2 - aux sociétés sportives amateurs - Deuxième répartition 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel subv. Printemps	Cotation	Valeur du point : 53,00 F	PCN	Reliquat Élus	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année	Code CANA
0	A.S.P.T.T.	Badminton	0 F	FORFAIT	0 F			0 F		0 F	0
0	A.S.P.T.T.	Foot	0 F	FORFAIT	0 F			0 F		0 F	0
0	A.S.P.T.T.	Ath.C.sur Route	0 F	FORFAIT	0 F			0 F		0 F	0
0	A.S.P.T.T.	Ten. de Table	0 F	FORFAIT	0 F			0 F		0 F	0
0	A.S.P.T.T.	Cyclisme	0 F	FORFAIT	0 F			0 F		0 F	1185
11883	A.S.P.T.T.	Omnisports	24 000 F	FORFAIT	0 F			0 F	0 F	24 000 F	0
12551	AIGLON SPORTS	Gymnastique	3 462 F	FORFAIT	0 F		3 000 F	3 000 F		6 462 F	1228
0	AMICALE CLUB BOULISTE	Lyonnaise	3 598 F	FORFAIT	0 F			0 F		3 598 F	0
0	B.U.C.	Karaté	0 F	FORFAIT	0 F			0 F		0 F	0
0	B.U.C.	Billard	0 F	FORFAIT	0 F			0 F		0 F	0
0	B.U.C.	Foot	0 F	FORFAIT	0 F			0 F		0 F	0
0	B.U.C.	Plongée	0 F	FORFAIT	0 F			0 F		0 F	0
0	B.U.C.	Tennis	0 F	FORFAIT	0 F			0 F		0 F	0
14816	B.U.C.	Omnisports	4 030 F	FORFAIT	0 F			0 F	0 F	4 030 F	1193
17848	B.V.L.	Deltaplane	1 144 F	FORFAIT	0 F			0 F		1 144 F	12795
12041	BESANCON C.R.	Cyclotourisme	1 144 F	FORFAIT	0 F			0 F		1 144 F	1225
11856	C.A.F.	Alpinisme	24 640 F	FORFAIT	0 F		8 000 F	8 000 F		32 640 F	1186
10867	CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	2 129 F	FORFAIT	0 F			0 F		2 129 F	1247
0	CENTRE MEDICO SPORTIF	C. Médico Sportif	6 901 F	FORFAIT	0 F			0 F		6 901 F	0
9676	CITADELLE	Gymnastique	7 525 F	FORFAIT	0 F		3 000 F	3 000 F		10 525 F	1222
12977	DISTRICT PETANQUE	Pétanque	3 598 F	FORFAIT	0 F			0 F		3 598 F	1221
12424	ETRIER BISONNIN	Equitation	4 166 F	FORFAIT	0 F		2 590 F	2 590 F		6 756 F	1208
14860	JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique	3 186 F	FORFAIT	0 F		3 000 F	3 000 F		6 186 F	1212
40190	LES ARCHERS DU C.S.A.M.B.	Tir à l'Arc	1 144 F	FORFAIT	0 F			0 F		1 144 F	0

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel subv. Printemps	Cotation	1 point : 53,00 F	PCN	Reliquat Élus	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année 1998	Code CANA
0	A.N.B.	Natation	21 040,00 F	340,00	18 020,00 F			18 020,00 F		39 060,00 F	0
32271	A.S. DON QUICHOTTE	Foot	1 680,00 F	30,00	1 590,00 F			1 590,00 F		3 270,00 F	6619
12260	A.S. ORCHAMPS PALENTE	Foot	2 240,00 F	40,00	2 120,00 F		3 000,00 F	5 120,00 F		7 360,00 F	1214
14657	A.S.C. MONTRAPON LA BUTTE	Foot	11 200,00 F	200,00	10 600,00 F		5 500,00 F	16 100,00 F		27 300,00 F	1198
16239	A.S.C. Tilleroyes	Foot	1 680,00 F			Forfait général	Forfait général	0,00 F		1 680,00 F	1203
5589	A.S.C. VELOTTE	Foot	10 080,00 F	180,00	9 540,00 F		2 000,00 F	11 540,00 F		21 620,00 F	1234
0	A.S.E.P.	Karaté	4 049,20 F	54,45	2 885,85 F			4 885,85 F		8 935,05 F	0
22115	A.S.E.P. Les Oiseaux	Ominisports	0,00 F	0,00	0,00 F		2 000,00 F	0,00 F	4 885,85 F	0,00 F	1298
15158	AM.C.B.	Cyclisme	5 028,00 F	63,00	3 339,00 F			3 339,00 F		8 367,00 F	1194
13768	AQUA SPORT	Plongée	3 500,00 F	62,50	3 312,00 F			3 312,50 F		6 812,50 F	1213
12253	ARC CLUB	Tir à l'Arc	2 856,00 F	51,00	2 703,00 F		2 000,00 F	4 703,00 F		7 559,00 F	1226
181	B.B.C.	Basket	67 584,00 F	314,00	16 642,00 F	47 500,00 F		64 142,00 F		131 726,00 F	1216
20488	B.H.B.C.	Hand	3 080,00 F	55,00	2 915,00 F		1 500,00 F	4 415,00 F		7 495,00 F	0
0	B.H.C.	Hockey/Glace	20 424,00 F	204,00	10 812,00 F		7 500,00 F	18 312,00 F		38 736,00 F	1217
0	B.R.C.	Basket	24 316,00 F	211,00	11 183,00 F		4 000,00 F	15 183,00 F		39 499,00 F	0
0	B.R.C.	Foot	31 040,00 F	340,00	18 020,00 F		10 000,00 F	28 020,00 F		59 060,00 F	0
0	B.R.C.	Cyclisme	3 976,00 F	71,00	3 763,00 F			3 763,00 F		7 739,00 F	0
0	B.R.C.	Tennis	11 428,00 F	25,50	1 351,00 F	7 500,00 F		8 851,00 F		20 279,50 F	0
0	B.R.C.	Ten. de Table	840,00 F	15,00	795,00 F			795,00 F		1 635,00 F	0
0	B.R.C.	Escrime	7 896,00 F	141,00	7 473,00 F			7 473,00 F		15 369,00 F	0
12966	B.R.C.	Omnisports	43 078,00 F	0,00	0,00 F			0,00 F	64 085,50 F	43 078,00 F	1237
0	B.S.C.	Patinage artistique	9 520,00 F	170,00	9 010,00 F			9 010,00 F		18 530,00 F	0
0	B.S.C.	Danse sur glace	0,00 F	0,00	0,00 F			0,00 F		0,00 F	0
0	B.S.C.	Curling	0,00 F	0,00	0,00 F			0,00 F		0,00 F	0
20239	B.S.C.	Omnisports	0,00 F	0,00	0,00 F			0,00 F	9 010,00 F	0,00 F	19328
1206	B.V.B.	Volley	16 448,00 F	133,00	7 049,00 F	2 000,00 F		27 049,00 F		43 497,00 F	1206
12269	BALISE 25	C. d'Orientation	1 386,00 F	24,75	1 311,75 F		2 500,00 F	3 811,75 F		5 197,75 F	1261
11668	BASE BALL CLUB	Base Ball	9 256,00 F	76,00	4 028,00 F		5 000,00 F	9 028,00 F		18 284,00 F	1248
0	BESANCON ATHLE	Athlétisme	38 960,00 F	660,00	34 980,00 F			34 980,00 F		73 940,00 F	0
99258	BESANCON ESCRIME	Escrime	1 176,00 F	21,00	1 113,00 F			1 113,00 F		2 289,00 F	0
0	BISONS	Foot Américain	1 008,00 F	18,00	954,00 F			954,00 F		1 962,00 F	0
0	BOUSBOTTE	Foot	1 680,00 F	30,00	1 590,00 F			1 590,00 F		3 270,00 F	0
0	BOUSBOTTE	Volley	1 176,00 F	21,00	1 113,00 F			1 113,00 F		2 289,00 F	0
0	BOUSBOTTE	Gymnastique	14 672,00 F	262,00	13 886,00 F			13 886,00 F		28 558,00 F	0
0	BOUSBOTTE	Tennis de Table	672,00 F	12,00	636,00 F			636,00 F		1 308,00 F	0
11921	BOUSBOTTE	Omnisports	0,00 F	0,00	0,00 F			0,00 F	17 225,00 F	0,00	1205

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel subv. Printemps	Cotation	Valeur du point : 53,00 F	PCN	Reliquat Élus	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année 1998	Code CANA
12341	BUDO CLUB	Judo	1 404,48 F	25,08	1 329,24 F			1 329,24 F		2 733,72 F	1239
11872	C.P.B.	Lutte	8 776,00 F	121,00	6 413,00 F			6 413,00 F		15 189,00 F	1191
15086	C.T.P.B.	Tir	7 616,00 F	136,00	7 208,00 F			7 208,00 F		14 824,00 F	1348
11930	CLUB DE TIR BISON TIN	Tir	1 456,00 F	26,00	1 378,00 F		1 500 F	2 878,00 F		4 334,00 F	1200
14819	CLUB ORIENTATION COMTOIS	C. d'Orientat.	443,52 F	7,92	419,76 F			419,76 F		863,28 F	1250
12363	DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	16 180,92 F	133,32	7 065,96 F			7 065,96 F		23 246,88 F	7672
0	DYNAMIQUE BISON TINE	G.R.S.	4 592,00 F	82,00	4 346,00 F		1 000 F	5 346,00 F		9 938,00 F	0
32849	E.S.B.F.	Hand	26 088,00 F	198,00	10 494,00 F	12 500 F		22 994,00 F		49 082,00 F	28175
29260	E.S.B.M.	Hand	22 248,00 F	183,00	9 699,00 F	10 000 F		19 699,00 F		41 947,00 F	1192
12970	ENTENTE MAGELLAN	Ten. de Table	672,00 F	12,00	636,00 F			636,00 F		1 308,00 F	1189
49259	ESPOIR JEAN JOSSE LIN	Boxe Anglaise	4 972,00 F	62,00	3 286,00 F		1 000 F	4 286,00 F		9 258,00 F	0
0	ETOILE St FERJEUX	Handi Sport	952,000 F	17,00	901,00 F			901,00 F		1 853,00 F	0
0	ETOILE St FERJEUX	Cyclisme	1 176,00 F	21,00	1 113,00 F			1 113,00 F		2 289,00 F	0
0	ETOILE St FERJEUX	Gymnastique	16 464,00 F	294,00	15 582,00 F			15 582,00 F		32 046,00 F	0
0	ETOILE St FERJEUX	Tennis	504,00 F	9,00	477,00 F			477,00 F		981,00 F	0
0	ETOILE St FERJEUX	Ten. de Table	560,00 F	10,00	530,00 F			530,00 F		1 090,00 F	0
14857	ETOILE St FERNEUX	Omnisports	0,00 F	0,00	0,00 F			0,00 F	18 603,00 F	0,00 F	1263
0	F.C. CLAIRS-SOLEILS	Foot	3 360,00 F	60,00	3 180,00 F		1 000 F	4 180,00 F		7 540,00 F	0
14862	FRANCAISE	Haltérophilie	5 648,00 F	83,00	4 399,00 F			4 399,00 F		10 047,00 F	1229
20584	FRANCHE COMTE JUDO	Judo	3 958,88 F	34,98	1 853,94 F			1 853,94 F		5 812,82 F	17668
0	FULL CONTACT	Boxe Américaine	1 736,00 F	31,00	1 643,00 F			1 643,00 F		3 379,00 F	0
12340	GANT D'OR	Boxe Anglaise	1 344,00 F	24,00	1 272,00 F			1 272,00 F		2 616,00 F	1235
0	H.B.C CL.SOLEILS	Hand	1 456,00 F	26,00	1 378,00 F		1 000 F	2 378,00 F		3 834,00 F	0
11671	INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	30 352,00 F	542,00	28 726,00 F		2 620 F	31 346,00 F		61 698,00 F	1218
17972	JUDO CLUB DE BESANCON	Judo	683,76 F	12,21	647,13 F			647,13 F		1 330,89 F	9840
0	JUDO CLUB DU DOUBS	Judo	1 626,24 F	29,04	1 539,12 F			1 539,12 F		3 165,36 F	0
0	M.J.C. PALENTE	Hand	8 176,00 F	146,00	7 738,00 F		1 000 F	8 738,00 F		16 914,00 F	0
21525	NINJA	Arts Martiaux	295,68 F	5,28	279,84 F			279,84 F		575,52 F	0
1184	O.B.	Rugby	49 056,00 F	251,00	13 303,00 F	35 000 F		48 303,00 F		97 359,00 F	1184
13841	P.K.A.	Karaté	1 589,28 F	28,38	1 504,14 F		3 000 F	4 504,14 F		6 093,42 F	13731
0	P.S.B.	Foot	17 920,00 F	320,00	16 960,00 F		2 500 F	19 460,00 F		37 380,00 F	0
0	P.S.B.	Hand	1 008,00 F	18,00	954,00 F			954,00 F		1 962,00 F	0
0	P.S.B.	Arts Martiaux	2 661,12 F	47,52	2 518,56 F			2 518,56 F		5 179,68 F	0
0	P.S.B.	Judo	2 661,12 F	47,52	2 518,56 F			2 518,56 F		5 179,68 F	0
0	P.S.B.	Tennis	991,20 F	17,70	938,10 F			938,10 F		1 929,30 F	0
0	P.S.B.	Ten. de Table	5 544,00 F	99,00	5 247,00 F		2 500 F	7 747,00 F		13 291,00 F	0
14211	P.S.B.	Omnisports	0,00 F	0,00	0,00 F			0,00 F	34 136,22 F	0,00 F	1232

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel subv. Printemps	Cotation	Valeur du point : 53,00 F	PCN	Reliquat Élus	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année 1998	Code CANA
0	PLANOISE FC	Foot	2 240,00 F	40,00	2 120,00 F		1 500,00 F	3 620,00 F		5 860,00 F	0
6628	PORTUGAIS	Foot	3 360,00 F	60,00	3 180,00 F		1 500,00 F	4 680,00 F		8 040,00 F	6628
0	RC PLANOISE-EPOISSES	Foot	3 360,00 F	60,00	3 180,00 F		2 000,00 F	5 180,00 F		8 540,00 F	0
11330	R.O.B.	Boxe Anglaise	1 568,00 F	28,00	1 484,00 F			1 484,00 F		3 052,00 F	1238
0	S.N.B.	Aviron	20 608,00 F	368,00	19 504,00 F			19 504,00 F		40 112,00 F	0
0	S.N.B.	Canoë Kayak	8 512,00 F	152,00	8 056,00 F			8 056,00 F		16 568,00 F	0
2557	S.N.B.	Omnisports	37 640,00 F	0,00	0,00 F			0,00 F	27 560,00 F	37 640,00 F	1219
12671	SAINT CLAUDE	Gymnastique	40 264,00 F	594,00	31 482,00 F		2 500,00 F	33 982,00 F		74 246,00 F	9843
0	SPORTING CLEMENCEAU	Foot	6 160,00 F	110,00	5 830,00 F		2 000,00 F	7 830,00 F		13 990,00 F	0
0	SPRINT COMTOIS	Foot	1 680,00 F	30,00	1 590,00 F			1 590,00 F		3 270,00 F	0
12257	TENNIS DE TABLE PLANOISE	Ten. de Table	784,00 F	14,00	742,00 F		1 500,00 F	2 242,00 F		3 026,00 F	775
1243	TRI ACTION CLUB	Triathlon	6 160,00 F	110,00	5 830,00 F			5 830,00 F		11 990,00 F	1243
10175	U.N.S.S.	Sport Scolaire	5 600,00 F	100,00	5 300,00 F			5 300,00 F		10 900,00 F	1265
12254	U.S.E.P.	Sport Scolaire	6 720,00 F	120,00	6 360,00 F		4 000,00 F	10 360,00 F		17 080,00 F	20787
12672	U.S.P.V. BESANCON	Foot	8 960,00 F	160,00	8 480,00 F		2 000,00 F	10 480,00 F		19 440,00 F	1242
11858	UTINAM	Tir	6 496,00 F	116,00	6 148,00 F			6 148,00 F		12 644,00 F	1201
12557	V.B.C.B.	Volley	3 136,00 F	56,00	2 968,00 F		1 500,00 F	4 468,00 F		7 604,00 F	1227
15309	VOLANT BISON TIN	Badminton	6 608,00 F	118,00	6 254,00 F		5 000,00 F	11 254,00 F		17 862,00 F	1223
49261	B.C.B.	Basket	1 120,00 F	65,00	3 445,00 F		5 000,00 F				0
	Régularisation Printemps			45,00	2 520,00 F			10 965,00 F		12 085,00 F	
0	KARATE DO SHOTOKAN	Karaté	462,00 F	30,03	1 591,59 F			2 811,27 F			0
	Régularisation Printemps			21,78	1 219,68 F					3 273,27 F	
	U.F.F.B. (Fusion AFFB et PSB)	Foot Féminin	17 280,00 F	90,00	4 770,00 F	10 000,00 F	5 526,38 F	20 296,38 F		37 576,38 F	
	A.S.C. PLANOISE-St-FERJEUX (Fusion St-Ferjeux et Planoise-Bregille)	Foot	10 640,00 F	190,00	10 070,00 F			10 070,00 F		20 710,00 F	
Totaux			917 166,40 F	9 662,96	512 337,22 F	16 000,00 F	98 236,38 F	770 573,60 F		1 687 740,00 F	

19.3 - au sport bisontin de haut niveau - Contrats d'objectifs «sports collectifs» - Actualisation - 1^{ère} répartition pour la saison 1998-1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

E.S.B. «F»	D1	Handball	200 500 F
B.R.C. «Football»	CFA	Football	81 000 F
B.B.C.	ProA	Basket-ball	450 000 F
B.H.C.	N1e2	Hockey sur glace	22 950 F
E.S.B. «M»	D2	Handball	81 000 F
B.V.B.	N1e2	Volley-ball	10 800 F

19.4 - au sport bisontin de haut niveau - Contrats d'objectifs «sports individuels» - Répartition complémentaire au titre de l'année 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser à l'Association Ghani YALOUZ SYDNEY, jusqu'en 2000, une subvention annuelle de 33 000 F pour la préparation de Ghani YALOUZ aux Jeux Olympiques de Sydney.

19.5 - à diverses associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

Au titre de l'organisation de manifestations sportives :

* Besançon Triathlon	2 000 F
* O.B.	2 000 F
* B.R.C. Basket-ball	2 000 F
* B.R.C. Escrime	2 000 F
* Besançon Pêche	2 000 F
* A.S.P.T.T.	3 000 F
* Besançon Hockey-Club	2 000 F
* F.N.S.U.	2 500 F
* B.S.C.	2 000 F
* Besançon Athlétisme	2 000 F
* A.M.C.B.	5 000 F

Au titre du Fonds d'Aide au Sport pour les clubs de quartier avec avis favorable de la Commission de la Politique de la Ville :

* A.S. Orchamps-Palente	8 400 F
* Hand-ball Club Clairs-Soleils	8 400 F
* Planoise Football-Club	6 000 F
* P.K.A.	4 200 F
* Satellite Boxe Française	3 000 F
* Satellite Basket-ball	3 600 F
* Clairs-Soleils Football	5 400 F
* Espoir Jean JOSSELLIN	4 800 F

19.6 - exceptionnelles à des associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Golf Club Besançon «Grand Prix de Besançon»	11 500 F
- BRC Football	10 000 F
- BVB Volley-Ball	10 000 F
- E.S.B. «M»	10 000 F
- Ligue de Franche-Comté de Handball «France-Slovaquie»	13 000 F

19.7 - d'équipement à l'Association Sportive La Française

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'Association Sportive «La Française» une subvention de 6 000 F dans le cadre de l'amélioration de la salle d'haltérophilie utilisée par ce club.

19.8 - aux associations à caractère médico-social - 2^{ème} répartition 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations locales	Sommes attribuées en 1997 par la Ville de Besançon	Montant de la subvention sollicitée en 1998	Sommes proposées en 1998
VIE LIBRE 9, rue de Vesoul	4 000 F	6 000 F	4 000 F
Société Française de la Croix Bleue 3, rue Beauregard	4 000 F	20 000 F	4 000 F
AIDES Franche-Comté 15, rue de Petit Battant	11 485 F	20 000 F	13 400 F
Le Liseron Hôpital Saint-Jacques	néant	montant non précisé	2 000 F
Les Mutilés de la Voix 42, rue Pierre Donzelot	5 000 F	montant non précisé	2 000 F
Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs 12, rue de la Famille	5 000 F	7 000 F	4 000 F
Total des sommes attribuées :			29 400 F

19.9 - exceptionnelle à la Fédération des Oeuvres Laïques

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à la FOL une subvention exceptionnelle de 30 000 F afin de l'aider à faire face aux frais divers occasionnés par son transfert à l'ancienne école Victor Hugo.

19.10 - exceptionnelle du secteur Communication au BBC et à l'ESB «F» pour sponsoring

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à titre de sponsoring une subvention exceptionnelle de 50 000 F à chacun de ces deux clubs :

- au BBC à l'occasion de sa participation à la Coupe Korac - Saison 1998/1999

- à l'ESB «F» à l'occasion de sa participation à la Coupe d'Europe des Champions pour la saison 1998/1999.

19.11 - du secteur Politique de la Ville - Animation

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer :

- 7 600 F à l'Etoile Sportive de Saint-Ferjeux pour l'organisation de camps d'été pour adolescents et séjours pour enfants issus de familles modestes.

- 5 000 F à l'association «Satellite» pour la réalisation d'ateliers de danse HIP HOP dans les structures municipales d'animation socio-culturelle et la formation d'un encadrant.

- 30 000 F à la Mission Locale Espace Jeunes.

- 5 000 F (modification de la délibération du 25 mai 1998, au lieu de 50 000 F inscrits par erreur) à l'Association OR'ANGE pour l'organisation d'un déplacement de jeunes à un combat de boxe.

19.12 - complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 730 000 F au CCAS, destinée à couvrir d'une part les secours accordés aux Bisontins ayant eu leur véhicule incendié depuis le 1^{er} janvier 1998 et d'autre part la dépense supplémentaire engendrée par la décision de maintenir le versement de l'AMIL jusqu'au 31 décembre 1998 à ceux qui en bénéficiaient déjà.

20 - Prévention spécialisée - Résultat de l'exercice 1997 - Reversement à la Ville de l'excédent de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'inscription au BS 1998 de la somme de 111 090 F correspondant au reversement par l'ADDSEA du solde excédentaire de son compte administratif 1997.

21 - Service de la Politique de la Ville - Secteur Jeunesse - Signature d'un protocole d'accord et attribution d'une subvention à la Mutualité du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec la Mutualité du Doubs un protocole d'accord et de partenariat pour la réalisation d'opérations de sensibilisation des jeunes à la santé, et a décidé d'octroyer à cette structure une subvention de 10 000 F à titre de participation au concours «La course en solidaire».

22 - Quartier des Clairs-Soleils - Convention avec l'Association Profession Sport 25 pour la mise à disposition de locaux 93, rue de Chalezeule et le développement d'activités sportives dans les quartiers - Dénomination du bâtiment 93, rue de Chalezeule «Centre Nelson Paillou»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté le projet d'installation de l'Association Profession Sport 25 sur le quartier des Clairs-Soleils

- autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir avec cette association

- accepté de dénommer le bâtiment municipal 93, rue de Chalezeule «Centre Nelson Paillou».

23 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Encaissement et réaffectation de subventions

Adopté à l'unanimité :

- subventions du Ministère de la Culture et de la Communication pour des travaux de réaménagement de certaines salles du musée (108 000 F), pour des travaux de restauration d'oeuvres d'art (29 670 F et 61 080 F)

- subvention de l'Association des Amis des Musées et des Bibliothèques de Besançon pour la restauration d'un tableau de Jan Van de VENNE «La diseuse de bonne aventure» (34 000 F)

- subvention de la fondation biennale de Sao-Paulo (Brésil) pour la restauration de deux tableaux de GOYA (31 000 F).

24 - Musée Comtois - Acceptation d'un don de M. et Mme FAY

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le don de M. et Mme FAY de vingt quatre marionnettes réalisées par Auguste COULON, destinées à jouer «La Crèche Bisontine» à Paris (dans les années 1930).

25 - Bibliothèques Municipales :

25.1 - Encaissement et réaffectation de la subvention 1998 du Centre National du Livre

Adopté à l'unanimité (subvention d'un montant de 160 000 F destinée à l'acquisition de livres et de revues pour la constitution du fonds dans le domaine des sciences sociales et humaines).

25.2 - Gestion du dépôt légal imprimeur - Avenant n° 1 à la convention cadre Ville - Bibliothèque Nationale de France portant attribution de la subvention 1998 - Encaissement et réaffectation de la subvention

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention 1998 : 350 000 F).

25.3 - Marché de fourniture de livres pour les exercices 1999-2000-2001 - Lancement de l'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

26 - Orchestre de Besançon - Encaissement et réaffectation d'une recette

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'encaisser en recettes la somme de 10 000 F concernant la participation de la SACEM à la réalisation du concert LANDOWSKY présenté le 7 avril 1998.

27 - Action Culturelle - Secteur Ville d'Art et d'Histoire - Participations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à la réalisation de deux expositions - Encaissement et réaffectation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté deux projets d'exposition «Granvelle, un palais dans sa ville» et «Orgues dans la ville» et leur plan de financement

- décidé de solliciter le versement des participations de la DRAC (70 000 F et 30 000 F) à ces deux expositions.

28 - Forum des Associations 1997 - Solde de l'opération - Encaissement et réaffectation d'une recette

Adopté à l'unanimité (solde de l'opération «Forum des Associations 1997» : 11 979,76 F reversés à la Ville par la Jeune Chambre Economique chargée d'en assurer la gestion financière).

29 - Guide Infos Vacances Été 1998 - Réaffectation de recettes publicitaires

Adopté à l'unanimité (montant des recettes publicitaires : 21 850 F).

30 - Casino Municipal - Exploitation des jeux - Délégation de gestion - Lancement de la procédure de publicité

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de déléguer l'exploitation des jeux et de lancer la procédure de publicité
- de proroger le contrat liant la Ville à l'actuel concessionnaire, à compter de son expiration jusqu'à l'entrée en vigueur du futur contrat
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents à intervenir.

31 - Parc des Expositions et des Congrès - Micropolis - Travaux d'aménagement - Nouvelle répartition des charges financières - Modification de la délibération du 15 décembre 1997

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a donné son accord sur le plan de financement proposé sur le nouveau montant prévisionnel de 36 MF HT, soit :

. État	5 000 000 F
. Région	7 750 000 F
. Département	7 750 000 F
. Ville	15 500 000 F

- a confirmé les modalités de participation de la Ville au financement de la salle multifonctionnelle et de la brasserie

- a décidé de modifier sa délibération du 17 décembre 1997 en ce qu'elle prévoyait que la Ville solliciterait les participations financières des divers partenaires et Etat, ces démarches étant réalisées par le Syndicat Mixte

- a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir.

32 - Petit Train Touristique - Lancement de la consultation pour le choix du futur exploitant

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de lancer une consultation en vue de sélectionner un partenaire auquel sera attribuée une concession d'occupation pour l'exploitation d'un petit train touristique.

33 - Syndicat Intercommunal Besançon-Thise-Chalezeule - Extension des compétences - Modification des statuts - Approbation - Désignation de deux délégués suppléants

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les nouveaux statuts du Syndicat et a désigné deux délégués suppléants :

- M. LOYAT en qualité de suppléant de Mme GUINCHARD-KUNSTLER
- M. BOICHON en qualité de suppléant de M. MEUNIER.

34 - Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon - Modification du périmètre périurbain - Adhésion de deux nouvelles communes

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'adhésion au Syndicat Mixte des communes de Vorges-les-Pins et de Busy.

35 - Immeuble communal 22, rue Mégevand - Avenant au bail professionnel du 2 juillet 1993 - Modification de la délibération du 6 avril 1998

Adopté à l'unanimité (montant du loyer au 1^{er} juillet 1998 : 39 319,48 F).

36 - Immeuble 37, rue Battant à Besançon - Bail emphytéotique au profit de l'association agréée Amicale des Pêcheurs à la Ligne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - Additif à la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge 50 % des frais d'acte.

37 - Logements-Foyer des Clairs-Soleils, 98 rue de Chalezeule - Location au profit de la Ville de Besançon

Adopté à l'unanimité, étant précisé que ces locaux seront affectés à l'Atelier Musical des Clairs-Soleils.

38 - Office Public d'HLM de Besançon - Construction d'une pension de famille, rue des Sapins - Cession gratuite d'un terrain municipal - Décision de principe

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

39 - Maison Pour Tous de la Grette - Indemnité différée suite à l'incendie du 1^{er} janvier 1996 - Encaissement et réaffectation

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 192 168 F).

40 - Immeuble communal 3, rue Champrond - Indemnité de sinistre suite à vandalisme - Encaissement et réaffectation

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 122 938 F dont 12 440 F d'honoraires d'experts).

41 - Patinoire La Fayette - Sinistre déclaré en assurance dommage-ouvrage - Encaissement et réaffectation de l'indemnité de sinistre

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 232 543,33 F).

42 - Eglise Saint-Maurice - Restauration des façades et réfection des couvertures - Modification du montant et du programme des travaux - Adoption du nouveau plan de financement

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le nouveau montant global de l'opération estimée à 6 400 000 F réparti sur 4 exercices budgétaires (une tranche ferme : 1997-1998 et deux tranches conditionnelles : 1999 et 2000) et le nouveau phasage des travaux

- a adopté le nouveau plan de financement :

	1997	1998	1999	2000
Montant TTC	1 500 000 F	1 750 000 F	1 550 000 F	1 600 000 F
Montant HT	1 243 781 F	1 451 078 F	1 285 240 F	1 326 700 F
Etat : 20 % du montant HT	248 700 F	290 200 F	257 000 F	265 300 F
Département : 25 %	310 900 F	362 800 F	321 300 F	331 700 F
Ville :				
- Montant HT	684 181 F	798 078 F	706 940 F	729 700 F
- TVA sur montant total HT	256 219 F	298 922 F	264 760 F	273 300 F
- Total Ville TTC	940 400 F	1 097 000 F	971 700 F	1 003 000 F

- a décidé de solliciter la participation de l'Etat, du Département et des éventuels partenaires pour les exercices 1999 et 2000 selon le plan de financement.

43 - Réseau des Transports en Commun :

43.1 - Acquisition d'un logiciel de graphiquage et d'habillage assisté par ordinateur - Passation d'un marché

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition d'un logiciel de graphiquage et d'habillage assisté par ordinateur, d'un coût de 1 040 000 F TTC.

43.2 - Remplacement des poteaux d'arrêt - Passation d'un marché

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le remplacement des poteaux d'arrêt sur le réseau des transports urbains, par tranches annuelles de 500 000 F (1998 - 1999 et 2000).

44 - Plan des Déplacements Urbains (PDU) - Décision d'élaboration - Sollicitation de l'aide de l'Etat

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé :

- l'élaboration du PDU dans le périmètre de la Ville de Besançon, autorité organisatrice des transports en commun urbains,

- d'associer étroitement à l'élaboration le Syndicat Mixte du Schéma Directeur d'Agglomération et le Syndicat Intercommunal du TGB,

- d'assurer la cohérence du PDU avec les schémas d'intérêt généraux,

- de mettre en place le dispositif municipal permettant l'élaboration d'un PDU prenant en compte l'ensemble des problématiques dans le cadre du calendrier envisagé,

- de solliciter les aides de l'Etat, notamment du Ministère de l'Equipement et des Transports, et des Collectivités Territoriales pour la réalisation d'études et l'assistance technique externe.

45 - Contrat de Ville - Quartier Palente-Orchamps - Secteur Debussy - Convention d'occupation et de gestion du domaine SAFC

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé M. le Maire à signer avec la SAFC une convention fixant les modalités d'intervention de la Ville sur son domaine, et les conditions de gestion et d'entretien des équipements et des espaces réalisés sur les domaines respectifs de la Ville et de la SAFC.

46 - Installations classées pour la protection de l'environnement :

46.1 - Entreprise AUGÉ DECOUPAGE - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte de cette information.

46.2 - Entreprise ERARD - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte de cette information.

47 - Forêt Communale de Chailluz :

47.1 - Travaux sylvicoles sur feuillus - Demande de subvention auprès de l'Etat

Adopté à l'unanimité. Une subvention de 44 350 F correspondant à 50 % du coût hors taxes du projet sera sollicitée de l'Etat sur le Fonds Forestier National.

47.2 - Travaux sylvicoles sur feuillus - Demande de subvention auprès de la Région

Adopté à l'unanimité. Une subvention de 13 410 F sera sollicitée de la Région de Franche-Comté.

47.3 - Travaux sylvicoles sur résineux - Demande de subvention auprès de l'Etat

Adopté à l'unanimité. Une subvention de 12 000 F représentant 40 % du coût hors taxes du projet sera sollicitée de l'Etat sur le Fonds Forestier National.

48 - Forêts communales - Surveillance à cheval - Demande de subvention au Service Régional du Haras de Besançon

Adopté à l'unanimité.

49 - Secteur Déchets :

49.1 - Modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères - Modification de la délibération du 22 juin 1998 relative au financement des premiers travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de financer par un emprunt spécifique de 10 MF dans le cadre du budget supplémentaire (et non plus sur les ressources propres de la collectivité) les travaux de modernisation de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

49.2 - Mise en place d'un séparateur à métaux non ferreux à l'UIOM - Adoption du projet - Demandes d'aides financières

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de mise en place d'un séparateur à métaux non ferreux à l'usine d'incinération, chiffré à environ 910 KF HT et dont le financement peut être assuré par les crédits du fonds de renouvellement de l'usine d'incinération.

Il a décidé de solliciter des aides financières, notamment auprès de l'ADEME et ECO EMBALLAGES.

49.3 - Adoption du règlement de collecte

Adopté à l'unanimité. Ce nouveau règlement sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 1999.

49.4 - Incinération des ordures ménagères - Limitation des quantités incinérées - Incidences pour les communes utilisatrices

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé que seules les collectivités membres du District du Grand Besançon qui sont au 1^{er} septembre 1998 en conformité avec leurs obligations financières et administratives envers la Ville de Besançon, sur cette prestation particulière d'incinération des ordures ménagères, pourront poursuivre leurs apports de déchets à l'usine à partir du 1^{er} janvier 1999 ; pour les syndicats intercommunaux comprenant à la fois des communes adhérentes et non adhérentes au District du Grand Besançon et qui répondent à ces critères, le tonnage annuel admissible sera établi au prorata des populations des communes appartenant au District du Grand Besançon sur la base des tonnages totaux déposés en 1997.

Ces critères permettront ainsi de respecter globalement les contraintes de limitation de tonnage.

M. le Maire a donc été autorisé :

- à dénoncer, avec date d'effet du 1^{er} janvier prochain, toutes les conventions actuellement en vigueur avec les communes ou syndicats intercommunaux pour le traitement de leurs ordures ménagères,

- à signer de nouvelles conventions avec les collectivités répondant aux critères définis.

50 -POS - Secteurs Nord, Sud et Est - Approbation de la modification

Adopté à l'unanimité.

51 - Site des Prés de Vaux - Résorption de la friche industrielle - Principe d'engagement de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé les orientations générales proposées pour ce site qui consisteront notamment :

. à créer dans la partie Nord une zone réservée à l'accueil de services de proximité pour le centre-ville et de parking d'entrée de ville

. à démolir dans un premier temps dans la partie Sud, les immeubles désaffectés de l'ancienne usine Rodiaceta pour donner une nouvelle image et une nouvelle identité à cette entrée de ville

- a décidé d'engager une étude diagnostic-prospective en vue d'une future opération d'aménagement, étant précisé que la reconversion du site des Prés de Vaux devra prendre en compte les éléments géographiques, techniques, fonctionnels, environnementaux pour permettre l'émergence d'un projet urbain qui réunisse habitat, activités et loisirs

- a autorisé M. le Maire à poursuivre les négociations foncières et à solliciter le partenariat (Etat, Région, District et Département) qui prendra en charge la reconquête du site des Prés de Vaux

- a décidé de solliciter M. le Préfet afin d'engager une Déclaration d'Utilité Publique en vue d'acquiescer les emprises foncières nécessaires.

52 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Thématique - Subventions aux propriétaires pour conventionnement de logement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Immeuble	Nbre logements conventionnés	5 %	Noms
7, rue des Martelots	4 logements	15 556,00 F	Mme D'OLIER Bertrand
43, rue Battant	6 logements	10 346,00 F	SCI BARBIZIER/ M. G. NUSS
TOTAL	10 logements	25 902,00 F	

53 - Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
Premier secteur				
7, rue Victor Hugo	Cabinet BENOIT 4, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	21 708 F	20 %	4 341 F
1, place du 8 Septembre	M. Robert MEHLINGER 7, rue Serpentine 68000 COLMAR	347 361 F	20 %	69 472 F
2 dossiers - TOTAL		369 069 F		73 813 F
Deuxième secteur				
8, place De Lattre de Tassigny	Mme Yvette DREYFUS 23, rue des Vieilles Perrières 25000 BESANÇON	34 127 F	20 %	6 825 F
34 C, rue Charles Nodier	Copropriété du 34 C, rue Charles Nodier 34 C, rue Charles Nodier 25000 BESANÇON	116 374 F	20 %	23 275 F
2 dossiers - TOTAL		150 501 F		30 100 F
Troisième secteur				
6, rue de Pontarlier	Mme JOINNEAU 6, rue de Pontarlier 25000 BESANÇON	104 671 F	20 %	20 934 F
9, rue Bersot (travaux supplémentaires)	Cabinet MOUREY 33, Grande Rue 25000 BESANÇON	2 652 F	20 %	530 F
12, rue de Pontarlier	Mme MICHEL Valentine 12, rue de Pontarlier 25000 BESANÇON	64 513 F	20 %	12 902 F
77, rue des Granges	GESTRIM 25, rue Proudhon 25000 BESANÇON	261 854 F	20 %	52 370 F
60, rue des Granges	SOGESTRA 14, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	42 265 F	20 %	8 453 F
13, rue des Granges	SOGESTRA 14, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	37 197 F	20 %	7 439 F
24, rue Bersot	M. LAFFLY Joël 24, rue Bersot 25000 BESANÇON	22 440 F	20 %	4 488 F

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
26, rue des Granges	Cabinet BENOIT 14, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	148 291 F	20 %	29 658 F
1-3-5-7, rue Claude Pouillet	SCI PBM MM. BAUD Frères 4, Grande Rue 25000 BESANÇON	190 673 F	20 %	38 134 F
29, rue Mégevand (travaux de peinture supplémentaires)	AGI/BIS 83, rue de Dole 25000 BESANÇON	7 842 F	20 %	1 568 F
15, rue Bersot	Cabinet BENOIT 14, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	18 961 F	20 %	3 792 F
71, rue des Granges	M. SCHAD Jean 15, chemin de la Baume 25000 BESANÇON	22 900 F	20 %	4 580 F
51, rue des Granges	M. BOURDENET Serge 25470 CHARMAUVILLERS	22 102 F	20 %	4 420 F
10, rue Bersot	AGI/BIS 83, rue de Dole 25000 BESANÇON	24 230 F	20 %	4 846 F
8, rue de Pontarlier	M. Alain NAPPEY 9, rue de la Cassotte 25000 BESANÇON	16 704 F	20 %	3 340 F
3, rue Moncey	GESTRIM 25, rue Proudhon 25000 BESANÇON	90 681 F	20 %	18 136 F
101, rue des Granges	Cabinet BENOIT 14, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	19 324 F	20 %	3 864 F
31.33, rue Bersot	Office Immobilier 26, rue Bersot 25000 BESANÇON	62 219 F	20 %	12 443 F
20, rue Bersot	Mme VANHOUTTE 8, rue d'Arcier 25220 ROCHE LEZ BEAUPRE	25 445 F	20 %	5 089 F
46, rue des Granges	AGI/BIS 83, rue de Dole 25000 BESANÇON	80 480 F	20 %	16 096 F
41, rue des Granges	AGI/BIS 83, rue de Dole 25000 BESANÇON	39 164 F	20 %	7 832 F
21, rue du Lycée	Cabinet BENOIT 14, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	25 101 F	20 %	5 020 F
6, rue Bersot	GESTRIM 25, rue Proudhon 25000 BESANÇON	29 727 F	20 %	5 945 F

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
8.10, rue Moncey	Mme MEULEY 8, rue Moncey 25000 BESANÇON	122 732 F	20 %	24 546 F
8, rue Moncey	M. CHARNAY Etienne 32, rue Louis Thevenet 69004 LYON	33 475 F	20 %	6 695 F
7, rue Moncey	Cabinet BENOIT 14, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	175 906 F	20 %	35 181 F
82, rue des Granges	Mme CLET Evelyne Tutrice de Mme PAILLARD Ginette	10 160 F	20 %	2 032 F
13, rue des Martelots	M. DELEULE Claude 13, rue des Martelots 25000 BESANÇON	113 168 F	20 %	22 633 F
28 dossiers - TOTAL		1 814 877 F		362 966 F
Quatrième secteur				
21, rue Rivotte	Mme Brigitte HENNEMANN 21 bis, rue Rivotte 25000 BESANÇON	25 468 F	20 %	5 093 F
2, place des Jacobins	M. Jacques TOURNIER 56, rue Mirabeau 25000 BESANÇON	113 268 F	20 %	22 653 F
14, rue de la Vieille Monnaie	M. RENAUD Jean-Louis 1, chemin des Cras Rougeot 25000 BESANÇON	26 923 F	20 %	5 384 F
30, rue Renan	M. Jacques CHARNAUX 30, rue Renan 25000 BESANÇON	29 124 F	20 %	5 824 F
58 bis, faubourg Rivotte	M. GAULARD André Route de Besançon 25870 CUSSEY SUR L'OGNON	36 964 F	20 %	7 392 F
5 dossiers - TOTAL		231 747 F		46 346 F
Cinquième secteur				
17, rue de la Madeleine	Mlle ROSSI Célestine 17, rue de la Madeleine 25000 BESANÇON	55 203 F	20 %	11 040 F
1 dossier - TOTAL		55 203 F		11 040 F
TOTAL GENERAL		2 621 397 F		524 265 F

54 - Aménagement de l'îlot Pasteur - Objectifs et engagement de la concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé les objectifs de l'opération d'aménagement qui consistera à :

- organiser l'accueil d'activités économiques pour lesquelles la Ville est sollicitée depuis plusieurs années,

- mettre en place les conditions de développement d'une opération d'aménagement à vocation de commerces, bureaux, activités tertiaires, logement, propre à mettre en valeur le patrimoine bâti de cette partie du Secteur Sauvegardé,

- restructurer l'îlot en maintenant un passage piétons public bien aménagé et sûr, en organisant la reconversion définitive de la friche industrielle mais également de la copropriété actuellement en difficultés,

- requalifier l'espace public de la Place Pasteur et assurer son fonctionnement avec le nouvel équipement,

- veiller à l'organisation de la cohérence de l'ensemble des actions déjà engagées dans le centre-ville,

- a adopté les modalités de la concertation préalable,

- a décidé l'engagement des études nécessaires à l'élaboration du projet.

55 - Action foncière :

55.1 - Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 1^{er} janvier 1998 au 30 juin 1998

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

55.2 - Chemin d'Avanne à Velotte - Acquisition d'une propriété à M. MARCHAND

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 1 742 m² pour le prix global de 35 000 F).

56 - Assainissement - Convention d'assistance technique pour l'exploitation des installations d'épuration du Syndicat de Charencey-sur-Loue par la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec le Syndicat de Charencey-sur-Loue une convention d'assistance technique à l'exploitation de ses ouvrages d'assainissement.

57 - Assainissement - Programme complémentaire d'extension de réseau pour 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme complémentaire d'extension de réseau d'assainissement rue Goudimel dont le coût est estimé à 550 000 F HT, et a décidé de solliciter pour ce projet les aides financières de l'Agence de l'Eau.

58 - Service des Eaux - Programme modificatif de travaux pour l'année 1998 -
Lancement des appels d'offres

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme modificatif de travaux pour un montant de 2 250 000 F qui comportera :

- la réfection de la barrière et la clôture de l'enceinte du réservoir de Planoise (700 KF HT)

- la réfection des armoires électriques des stations de pompage de Beaugard et de Saint-Claude (avec intégration de systèmes de variation de vitesse des pompes (750 KF HT)

- le renouvellement du réseau d'eau rue Berlioz (600 KF HT).

59 - Service des Eaux - Extension du réseau d'eau - Alimentation en eau du chemin des Graviers Blancs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet d'alimentation en eau du chemin des Graviers Blancs dont le coût est estimé à 700 KF HT.

La séance a été levée à 21 heures 25.

Hôtel de Ville, le 24 septembre 1998
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
Le 25 septembre 1998
Pour le Maire,
L'Adjoint,